

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-236 du 15 Juin 1989

portant approbation des statuts de la
Société de Gestion des Marchés Auto-
nomes (SOGEMA).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU La Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1989 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 84-476 du 17 Décembre 1984 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale ;
- VU le décret N° 83-112 du 4 Avril 1983 portant création et approbation des Statuts de la Société de Gestion des Marchés Autonomes (SOGEMA) ;
- SUR proposition conjointe du Ministère chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, et de l'Administration Territoriale et du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National Exécutif National entendu en sa séance du 29 Mars 1989 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Son approuvés les statuts de la Société de Gestion des Marchés Autonomes (SOGEMA) tels qu'ils sont annexés au présent décret

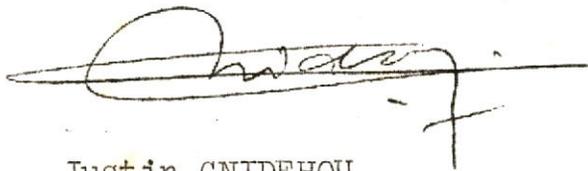
Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures conraires notamment celles du décret N° 83-112 du 4 Avril 1983 susvisé sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 15 Juin 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,



Justin GNIDEHOU

Ministre intérimaire

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République,
Chargé de l'Intérieur, de la
Sécurité Publique, et de
l'Administration Territoriale;



Edouard ZODEHOUGAN

Le Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des
Entreprises Publiques et
Semi- Publiques,



Saliou ABOUDOU

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 MISPAT 4 MF 4
MJIEPSP 4 MINISTERES 14 SGCEN 4 SPD 2 DP 2 DP 6 INSAE 6 IGE et
Ses sections 4 DCCT 4 GRANDE CHANCELLERIE 4 ONEPI 3 SOGEMA 10 CCIB
2 DB-DCOF-DSDV-DTCP-DI 20 UNB-FASJEP 4 BN-DAN 4 JORPB 1.-